

DEPARTEMENT
DES VOSGES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
De SAINT-DIE

Biffontaine, le 10 février 2015

MAIRIE de
BIFFONTAINE
88430

Tél. / Fax : 03.29.58.51.76

Compte rendu de la réunion du conseil du 28 Janvier 2015 à 20 heures 30

Présents : HENRY Denis, ORIEL Patrick, VALENTIN Michel, TESTA Jean-Luc, RICHARD Roland, DANNER Catherine, ANDRE Guillaume, TISSERAND Jacques, GREMILLET Nelly, KILFIGER Sylvie, ORIEL Maria Fatima.

Absents : *néant*

Dans le cadre de la continuité du service public, le conseil municipal autorise l'ouverture anticipée avant le vote du budget primitif en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 de crédits au compte 2138 – 116 d'un montant de 40.500 Euros.

Décide de renouveler au titre de l'année 2015 auprès du conseil général des Vosges, la demande de subvention pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue de la mairie.

Décide de renouveler son adhésion pour 2015 à l'agence technique départementale et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs émanant de la convention prise avec l'ATD 88 et lui demande de passer commande afin que celle-ci effectue l'étude préalable au programme de réfection du chemin de la Creuse et du Chemin de la Corvée.

Décide d'adhérer à L'association Nationale des élus de la montagne, vote la somme de 123 Euros au budget pour la cotisation et l'abonnement 2015 à la revue « Pour la Montagne ».

Décide de procéder à l'achat de la parcelle boisée cadastrée section A N° 597 moyennant un prix d'achat de 1330 Euros, et demande des informations à Maître POIROT quant au prix de vente des parcelles cadastrées A 46 et A 73.

Afin de régulariser l'échange de terrain avec Monsieur CULY Rodolphe, décide de réaliser le déclassement du chemin rural N° 105 « dit de la forêt », une enquête publique réglementaire sera effectuée.

En ce qui concerne la demande d'achat de la Parcelle de Terrain cadastrée A N° 1446 présentée par Monsieur HILLS, et avant de prendre toute décision, le conseil municipal souhaite l'informer concernant les servitudes grevant cette parcelle (conduites d'eau et sources).

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Médiathèque départementale en vue de poursuivre l'activité de service de lecture publique de la bibliothèque municipale.

Vu les modifications du service de la médecine de prévention du centre de gestion des Vosges, décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au service de médecine préventive proposé par le centre de gestion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de ROCOURT, VILLONCOURT, PLOMBIERES LES BAINES et MONCEL SUR VAIR au SDANC des Vosges ainsi qu'au retrait de la commune de MONTHEUREUX LE SEC.

Fixe ensuite les tours de garde de la consultation électorale du 1^{er} février prochain.

LE MAIRE

Denis HENRY